

Contrat de cession - Animation musicale par la SARL On Stage Production le 05 juin 2022 sur la Place Arago pour le Salon de la Mobilité

Direction Relations Publiques

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire ;

Considérant que dans le cadre du salon de la mobilité organisé par l'automobile club du Roussillon et la ville de Perpignan, la ville a souhaité proposer aux participants une animation musicale, afin que cette manifestation soit un moment plus festif et convivial. A cet effet, un spectacle musical a été programmé par la SARL On Stage Production le 05 juin 2022 sur la Place Arago.

DECIDE

ARTICLE 1:

La ville de Perpignan conclut un contrat de cession du droit de représentation avec la SARL On Stage Production, pour assurer la prestation musicale par 2 musiciens, programmée le 05 juin 2022 sur la Place Arago de Perpignan, dans le cadre du salon de la mobilité intitulé « Roue Libre ».

ARTICLE 2:

Le présent contrat est consenti et accepté à titre onéreux, conformément au



devis annexé à la présente, d'un montant de : 516,95 € (cinq cent seize euros et quatre-vingt-quinze centimes).

ARTICLE 3:

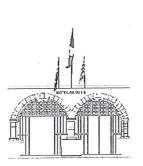
Monsieur le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 1 4 NOV. 2022

ID Télétransmission: 066-216601369-20221174-164603-RU-J-J

Accusé reçu le : 4 4 NOV. 2022 Affiché le : 1 4 NOV. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



PERPIGNAN, LE 14 NOV. 2022

Pour le Maire subdélégation l'Adjoin EDIS DUSSAUBAT

2,163,10



N STAGE

Devis n° D-202200144

22 CDR 2264_14194

SARL ON STAGE PRODUCTION

60, rue François 1er 75008 PARIS - France Siret: 90226697200014 Tel: 0975874586

Email: prod.onstage@gmail.com www.onstage-production.com

06 MAI 2022

PRODUCTION

MAIRIE DE PERPIGNAN Place de la Loge 66000 PERPIGNAN France N/C

Réf.	Désignation		Qté	PU HT	TVA	Total HT
CAF	DUO COULEUR CAFE : CONCERT 1h15 de repertoire guinguette/musette Salaires et charges inclus		1,00 U	490,00	5,50 %	490,00
	A prévoir : 2 repas				и _ =	

TVA	Taux	Base HT
26,95 €	5,50 %	490,00 €

490,00€ **Total HT** Total TVA 26,95 € Total TTC 516,95€

516,95€

Date d'échéance : 30-04-2022 (Fin de mois)

Durée de validité : 30 jours

En cas de retard de palement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de

recouvrement de 40€ selon l'article D. 441-5 du code du commerce.

Mode de paiement : Virement

Bon pour accord le :

Signature

· Bon pour accord

BON POUR ACCORD

NETA PAYER

ATTENTION CHANGEMENT DE COMPTE :

IBAN: FR76 1660 7000 1778 2214 3607 364

BIC : CCBPFRPPPPG

VILLE DE PERPIGNAN

DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES

EXERCICE 2022 IMP. Oll 024-6232-2266

VISA 22 CDR 2264_14194

MANDAT N°.....

Charles PONS

Adjoint Délégué

"Vous faire rêver, c'est notre métier!"

Pour le Matre, Par subcélégation l'Adjourt

François DUSSAUBAT